

POLÉMIQUE. Faut-il vraiment une loi pour interdire la fessée ?

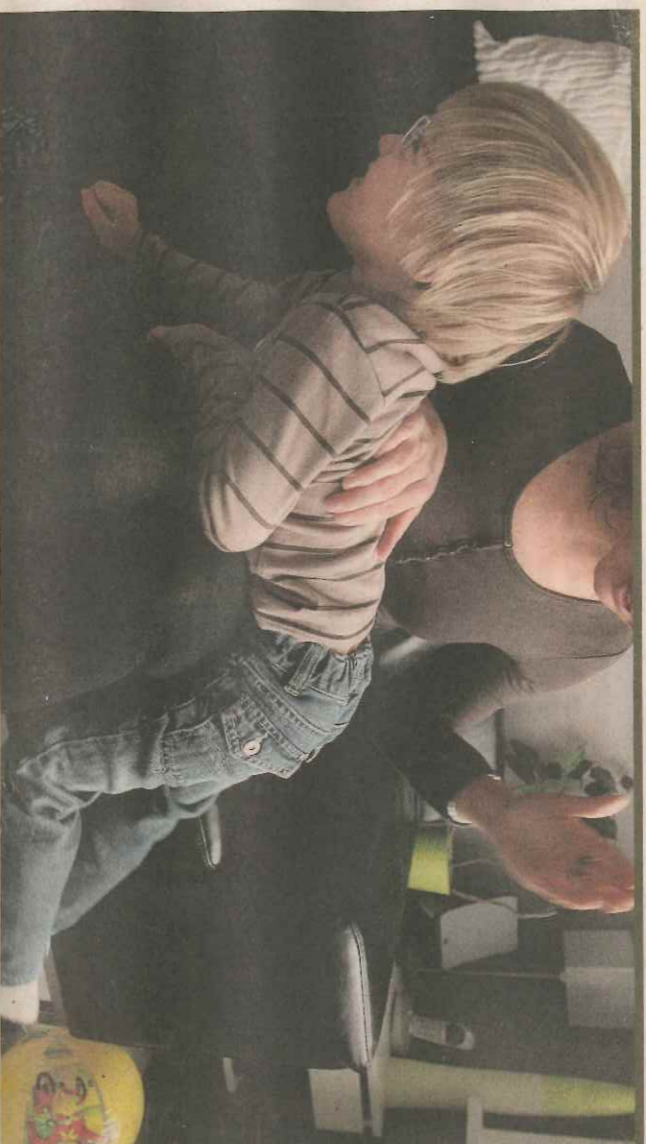
Le débat est sur le devant de la scène, opposant les tenants d'une éducation basée sur le dialogue aux partisans d'une autorité parentale qui va jusqu'à la fessée. Une député UMP a même proposé de légiférer en faveur d'une interdiction.

SEBASTIEN LEROY > sebastien.leroy@nordeclair.fr

C

eux qui ont l'habitude de se brancher sur les ondes de Radio-France connaissent la voix d'Edwige Antier, pédagogue reconnue, qui dispense aux parents ses conseils en matière d'éducation des jeunes enfants. Mais depuis quelques semaines, on sait aussi qu'Edwige Antier est députée UMP de Paris et qu'elle entend faire adopter par l'Assemblée nationale une loi interdisant l'usage de la fessée. Interdire, mais pas réprimer : la plus politique des pédagognes veut en effet inscrire cette interdiction dans le code civil. « Il ne s'agit pas d'envoyer les parents en prison », plaide Edwige Antier. « L'article serait lu aux parents lors du mariage. Une loi, c'est dire que l'Etat pose une interdiction. Et la faire connaître, c'est faire changer les mentalités ». 18 États européens ont déjà adopté une telle réglementation, de la Suède en 1979, à la Moldavie en 2008. En 2006, l'ONU engageait, quant à elle, « tous les États à interdire quel que soit le contexte, toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris tous les châtiements corporels ».

Sur le fond, les forums « médico-psy » qui pullulent sur Internet foisonnent d'interrogations de parents qui culpabilisent de n'avoir pas pu ou su retenir leur main au moment où Matthéo ou Léa sautait à pieds joints sur le canapé pour la 3^e fois en un quart d'heure. Plusieurs dizaines d'associations réclament depuis des années - en vain - l'abolition de ce qu'elles estiment être une violence corporelle injustifiée. Des associations qui s'appuient sur les travaux d'experts tels qu'Olivier Mauriel ou encore la pédo-psychiatre Alice Miller, qui estiment que la fessée entrave le bon développement psychologique de l'enfant et qu'elle est davantage un exutoire pour parents à bout de nerf qu'un moyen éducatif efficace. Faut-il pour autant une loi pour fixer ce débat ? C'est toute la question. ●



La fessée : une expérience douloureuse de l'enfance, quasiment un fait culturel qu'il est difficile de faire reculer. Edwige Antier (UMP) propose une loi visant à son interdiction, comme dans 18 pays d'Europe. Photo H.V/M

POUR



Odile Anot, rédactrice en chef, « L'enfant et la vie ».

Je pense que c'est une manière de respecter les enfants. Qu'on le veuille ou non, la fessée est une atteinte au corps de l'autre. Une loi, accompagnée d'une aide à la parentalité, ce serait l'affirmation que le corps de chacun appartient à chacun. Il faut être conscient que la fessée ne répond aucunement au besoin de l'enfant qui s'exprime par un comportement dérangeant. Dans cette situation, la fessée est un aveu de faiblesse. On parle de question d'autorité, mais il ne s'agit pas d'être soit permisif, soit autoritaire. Il s'agit d'établir une relation avec l'enfant. Je parle pour ma part de direction aimante. Si on frappe pour faire respecter l'autorité parentale, l'enfant ne comprend pas, car c'est celui qui l'aime, qui est censé le protéger, qui lui fait du mal. Ce n'est pas logique. Cette proposition de loi est difficile à faire accepter, mais je pense vraiment qu'il faut une évolution des consciences. Et de ce point de vue j'ai beaucoup d'espoir dans l'Europe : beaucoup de nos voisins s'y sont mis. Ça fera peut-être bouger les choses en France. ●

CONTRE



S. Huyghe, député UMP, commission des lois.

Je suis totalement hostile à cette proposition d'Edwige Antier. J'irai même jusqu'à dire que je la trouve ridicule. On ne va quand même pas légiférer sur tout et n'importe quoi ! D'abord, je pense que le groupe UMP à l'Assemblée nationale a sans doute d'autres propositions de loi, plus importantes en regard de la situation économique actuelle des Français. Ce n'est certainement pas au législateur d'aller s'immiscer ainsi dans la sphère privée. En outre, il faut distinguer la fessée de ce qui relève du mauvais traitement, qui est déjà puni par la loi. Personnellement, des fessées, j'en ai reçu étant jeune et je n'ai pas le sentiment que ça ait nui à mon éducation. Une fessée, une tape sur la main, je ne dis pas que c'est la solution, mais à un moment, ça peut arriver. Et puis on se plaint parfois que nos jeunes n'ont plus de limites. C'est une question d'éducation. Il faut rester sur terre. À mon sens, le projet de ma collègue n'a aucune chance d'être inscrit à l'ordre du jour. Et si l'il l'était, je voterai contre. ●

C'EST VOUS QUI LE DITES

La violence entraîne la violence

Plus d'une centaine d'articles scientifiques ont prouvé récemment que les punitions corporelles entraînaient des risques nettement accrus de délinquance, d'agressivité, de dépression, d'usage de drogue et de suicide. 80 % des enfants hospitalisés pour des sévices physiques le sont avant 3 ans. Et les parents qui battent le plus leurs enfants sont ceux qui ont été eux-mêmes battus ou élevés sévèrement.

Hitler, Staline, Mao, Ceaucescu ont eux-mêmes été des enfants implorablement battus. Hasard ? Il suffit de suivre les procès des grands criminels pour constater que pratiquement tous les bourreaux ont d'abord été victimes. Tout ce que nous pourrions faire contre la violence sera inefficace, si nous ne commençons pas par renoncer à la violence envers les enfants. Les filles et les fessées que les enfants reçoivent dans leur famille sont souvent leur premier contact avec la violence. Pourquoi s'étonner qu'ils la mettent ensuite en pratique ?

Pascal Mullié > par courriel

Responsabilité parentale

« Une loi qui rentre dans la sphère privée pour dire "on interditt la fessée", qui intervient à la place des parents, non là, je crois qu'il ne faut pas aller trop loin. Il ne faut pas trop de lois. La responsabilité parentale est pour moi un des fondements de notre société ».

Xavier Bertran, secrétaire général de l'UMP

COURRIER : 42, rue du Général Sarraill
59100 ROUBAIX. ■ TELEPHONE :
03.20.250.250. ■ E-MAIL :
lecteurs@nordeclair.fr ■ SITE WEB :
www.nordeclair.fr